



Communiqué

Trop de morts, trop de peur, trop de haine à Gaza et en Israël

Depuis près de 70 ans, le territoire situé au sud-est de la Méditerranée est divisé en fragments occupés par des populations de langue et de culture différentes, hostiles les unes aux autres. Sur quelques dizaines de milliers de kilomètres carrés, quelques millions d'habitants, Israéliens et Palestiniens, vivent dans la peur et dans la haine.

Cette région, au sud-ouest de l'Asie, a des liens nombreux avec l'Europe. De nombreux Israéliens ont leur famille originaire d'Europe. De nombreux Palestiniens ont une partie de leur famille émigrée en Europe. Le conflit récent à Gaza ne se limite pas à quelques centaines de morts au sud-est de la Méditerranée. Il a des répercussions importantes en Europe, avec des manifestations et contre-manifestations pouvant aboutir à l'importation de la haine et de la peur en Europe.

L'Union européenne, structure politique fragile et perfectible, s'est construite peu à peu à partir d'États et de peuples de langue et de culture différentes, autrefois hostiles. Europe-Démocratie-Espéranto œuvre pour une vraie démocratie en Europe, fondée sur un débat démocratique libre et direct entre les peuples européens grâce à une langue commune neutre, l'espéranto. Son projet est basé sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, l'année même de la première guerre israélo-arabe.

L'article premier indique : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ». Israéliens et Palestiniens doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

L'article trois indique : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. ». Tout Israélien et tout Palestinien a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, sans menace permanente de roquette ou de bombes.

L'article quinze indique : « Tout individu a droit à une nationalité et nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ». Tout Israélien et tout Palestinien a droit à une nationalité. L'article treize indique : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. ». Israéliens et Palestiniens ont le droit de circuler librement, de quitter leur pays et d'y revenir.

Actuellement, ces droits ne sont pas assurés, et l'absence de ces droits nourrit la peur et la haine.

Europe-Démocratie-Espéranto demande aux Nations Unies de tout mettre en œuvre pour que ces droits proclamés dans cette déclaration deviennent enfin effectifs en Israël et en Palestine.

Europe-Démocratie-Espéranto demande aussi aux responsables de l'Union européenne d'œuvrer pour que cette région si proche de l'Europe, géographiquement et culturellement, puisse, comme l'Europe dans la deuxième moitié du XXe siècle, évoluer vers une coexistence pacifique, et, si possible, vers une construction politique commune.

Pierre DIEUMEGARD, secrétaire de Europe-Démocratie-Espéranto (France)
tél 06 65 778 668